

Extrait du site de L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA MALADIE DE BUERGER :

- > Emprunts

EMPRUNTS

La convention AERAS (S'Assurer et Emprunter avec un **Risque Aggravé de Santé**) a pour objet de proposer un grand nombre de solutions pour élargir l'accès à l'assurance et à l'emprunt des personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé. Signée par les pouvoirs publics, les fédérations professionnelles de la banque, de l'assurance et de la mutualité et les associations de malades et de consommateurs, elle est en vigueur depuis le 6 janvier 2007.

La convention AERAS concerne les prêts professionnels, les prêts immobiliers et les crédits à la consommation dédiés.

Annexes / Sources

Pour en savoir plus :

Le site AERAS-infos.fr

Dernière mise à jour le 19/05/2012 / 22:46